



Preavis emplacement dans garage

Par **lecuyermichele**, le **05/08/2008 à 15:47**

Quelle est le préavis pour un emplacement dans un garage ?

Par **coolover**, le **05/08/2008 à 16:46**

Bonjour lecuyer !
Il faut quelques précisions pour pouvoir te répondre :
- Parles-tu bien du délai de préavis pour mettre fin à la location d'une place de stationnement ?
- As tu un bail écrit ou non ?
- Est il a durée déterminée ou indéterminée ?
- Une durée de préavis a-t-elle été prévue s'il s'agit d'un bail écrit ?

Par **lecuyermichele**, le **05/08/2008 à 17:08**

c'est bien un délai de préavis pour une résiliation, oui.
c'est un engagement de location écrit.
Pas un bail.
Pour une période de 1 an renouvelable.
Sans préavis écrit.
Le renouvellement du contrat démarre le 01.09.08.
1 mois de préavis est il suffisant ?
En Recommandé avec Accusé de Réception ?

Par **coolover**, le **05/08/2008 à 17:15**

"bail" est un synonyme de location au sens juridique :)
Dans ta situation, s'il s'agit d'un contrat d'une durée déterminée... Tu ne peux y mettre fin avant l'échéance et le résilier en

cours (Article 1134, code civil et Ch. Comm., 12/11/1996).nll n'y a que si ton contrat prévoit la possibilité de le rompre en cours d'anéne que tu peux le faire. Ta résiliation ne pourra prendre effet qu'à la prochaine échéance.